

ACOUSTIQUE ET ENERGIE DU BATIMENT MARDI 15 & MERCREDI 16 MAI 2012 2 jours - 14 heures de formation

DATES & HORAIRES : Mardi 15 & Mercredi 16 MAI 2012 / de 9h à 18h

LIEU : CFAA / 308 avenue Thiers / 33100 BORDEAUX
Accès tramway Ligne A / station GALIN / parking à proximité

TARIFS TTC :

Adhésion annuelle : **15€ Net** (le CFAA n'est pas assujetti à la TVA)

Frais d'inscription : Plein tarif : **700€ Net**

Demi-tarif / Architectes inscrits depuis moins de 2 ans : **350€ Net**
(Prise en charge possible sur dossier : FIF-PL / Libéraux - OPCA-PL / Salariés)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- > Repérer dans un projet de construction ou une situation existante à réaménager les points susceptibles de poser des problèmes de bruit
- > Comprendre les interactions, entre la maîtrise du bruit, et la conception de l'enveloppe du bâtiment, de la ventilation, et du choix d'un équipement technique
- > Donner des méthodes et des logiques qui prennent en compte, dans le dessin, les bases de l'énergie acoustique
- > Appréhender les notions d'acoustique environnementale et le confort acoustique intérieur
- > Comprendre le sens d'une scénographie sonore – à intégrer en phase esquisse-
- > Intégrer la qualité d'espace, le mieux vivre et l'esthétique sonore du bâtiment

INTERVENANT

Didier BLANCHARD / SYNACOUSTIQUE

Gérant –Acousticien

Expert en acoustique auprès du tribunal de bordeaux

Directeur scientifique pour l'appel d'offre de recherche Construire avec les sons pour le Ministère de l'équipement ; Agréé par le ministère du travail pour mesurer l'exposition au bruit des travailleurs
Lauréat des Parkos d'Or 2003 dans la catégorie Innovation technologique

PROGRAMME DE LA FORMATION

Journée 1

Partie 1 : Notion de base en acoustique

Accueil des participants

Notions techniques fondamentales en acoustique

- Notions élémentaires sur le décibel, la fréquence, la pression, le niveau crête, la puissance...
- Notions sur les termes utilisés en acoustique du Bâtiment

Partie 2 : Présentation des textes applicables pour l'acoustique du bâtiment

Dans le bâtiment s'appliquent les 3 types de textes suivants :

- La réglementation
- Les référentiels qualités (hqe, Habitat & environnement, Qualitel...)

308

- Les normes en vigueur

Pause déjeuner

Partie 3 : Comment aborder l'énergie du bâtiment en combinant acoustique et thermique

Partie 4 : Exemple appliqué sur la combinaison acoustique et thermique

Journée 2

Partie 5 : les critères de qualité pour concevoir un environnement sonore

Pause déjeuner et déplacement sur site de Pessac (co-voiturage)

Partie 6 : Visite commentée sur site du bâtiment MEROPA à Pessac ayant combiné acoustique et thermique



Réalisation : DL Océan

Année : 2011

Lieu : Pessac (33)

Maître d'ouvrage : SEML Route des Lasers - Cité de la Photonique - 11 avenue de Canteranne - 33600 Pessac

Architecte : Ragueneau et Roux - Bordeaux (33)

INFORMATIONS PRATIQUES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'un document écrit, signé par l'employeur du participant, sous la forme d'un bulletin de préinscription ou d'une confirmation écrite sur papier entête de l'entreprise.

La demande d'inscription doit comporter :

- Le nom et prénom du participant.
- Les coordonnées précises de l'entreprise (e-mail, adresse, téléphone, numéro de SIRET).
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées (si différent).
- L'adresse email d'envoi de la convocation et des pièces administratives du dossier d'inscription lorsqu'elle est différente de celle du destinataire de la facture.
- Un chèque global (libellé à l'ordre du CFAA), correspondant aux frais d'inscription (encaissement à la fin du stage). **L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.**
- Un chèque de 15€ correspondant aux frais d'adhésion annuelle pour l'agence.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A réception du bulletin d'inscription accompagné des chèques de règlement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier complet :
(À joindre au dossier de prise en charge)

- Convention de stage.
- Programme détaillé des journées de formation.
- Factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion.
- Formulaires de demande de prise en charge FIF-PL (libéraux) et OPCA-PL (salariés).

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

À l'issue du stage, une attestation de formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant.

REPORT / ANNULATION

Les demandes d'annulation devront être formulées par écrit.

Elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrés avant le stage.

En cas de désistement inférieur à 10 jours ouvrés ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session si le nombre d'inscription est insuffisant.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

À retourner par courrier complété et accompagné du chèque de règlement
(Frais d'inscription + adhésion annuelle de l'agence)

> STAGE

Intitulé : « Acoustique & énergie du bâtiment »

Dates : Mardi 15 & Mercredi 16 mai 2012

Tarifs TTC :

Adhésion annuelle obligatoire: **15€ Net** (le CFAA n'est pas assujetti à la TVA)

Frais d'inscription : Plein tarif : **700€ Net**
Demi-tarif / Architectes inscrits depuis moins de 2 ans : **350€ Net**
(Prise en charge sur dossier FIF-PL / Libéraux - OPCA-PL / Salariés)

> PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Tél :

Email :

Fonction :

Activité :

- Architecte libéral
- Architecte salarié
- Collaborateur architecte
- Collaborateur non architecte
- Assistant administratif
- Paysagiste
- Bureau d'études techniques
- Bureau de contrôle
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Autres

> ENTREPRISE

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél : **Fax :**

Email :

Responsable formation :

Personne procédant à l'inscription :